

24 Heures de SOLEX à NOUZIERS (23)
les 3 & 4 Juin 2017
organisé par le Comité des Fêtes de Nouziers

départ  arrivée

ARTICLE 1 : L'épreuve d'envergure Nationale, est labellisée par l'Ufolep Nationale. Elle comporte les catégories « origine », « origine améliorée », « promotion », « prototype » et « super prototype », « électrique ».

ARTICLE 2 : La course est disputée sur un circuit de 3600 mètres, à partir de la Place de la Mairie, empruntant les routes départementales n° 2 et 56 et le VC 7, larges de 3 à 6 mètres (voir plan). Nombre d'équipages maximum : 105.

ARTICLE 3 : Trois pilotes par machines, équipages féminins, masculins ou mixtes (à préciser lors de la signature de l'engagement). Pilotes de **14 à 18 ans munis du CASM**, pilotes de 18 ans et plus munis du permis de conduire et **du CASM pour tout nouveau licencié**.

Par suite de défaillance ou d'accident d'un pilote, les équipiers pourront terminer la course.

En cas d'accident sur la piste provoquant l'abandon de l'épreuve ou l'évacuation d'un concurrent, **seul un pilote sera autorisé à récupérer le solex de l'équipe et devra impérativement continuer sur le circuit dans le sens de la course.**

Deux mécaniciens seront autorisés par équipage. Chaque équipe disposera d'un stand numéroté (4 m de façade x 6 m de profondeur).

Chaque équipage devra présenter un commissaire licencié et muni de sa carte d'officiel - commissaire de piste

Les opérations mécaniques seront OBLIGATOIREMENT faites au stand par les mécaniciens, ainsi que le ravitaillement en carburant (avec des récipients de 5 litres maximum) MOTEUR ARRETE IMPERATIVEMENT.

Obligation d'un tapis absorbant (style moquette) sous le solex dans le stand pendant les pauses mécaniques

Sur le circuit, seuls les petits dépannages pourront être effectués par le pilote en cause, sans aucune aide, sur le bord de la piste, à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour les autres concurrents.

ARTICLE 4 : Un système d'éclairage de secours est obligatoire :

- soit fixé à l'arrière et à l'avant sur la machine,
- soit un brassard à présenter au CONTROLE TECHNIQUE.

Gilet fluo obligatoire dès la tombée de la nuit (à l'allumage des éclairages individuels) et ce jusqu'au lever du jour.

INTERDICTION FORMELLE DE FUMER DANS LES STANDS sous peine de pénalités et d'exclusion si récidive.

ARTICLE 5 : Contrôle des équipements, **conformes au règlement national**, ainsi que l'extincteur (pointé au numéro de l'équipage) sera contrôlé **dans les stands**, de 10 h à 12 h (NB : AUCUN PILOTE ne prendra le départ des essais sans avoir été contrôlé)

ARTICLE 6 : La mise en route de l'éclairage sera obligatoire dès que le directeur de course en donnera l'ordre ; au moyen d'une ardoise de service ou bien avec le panneau lumineux « LUMIERE » visible par tous les pilotes.

ARTICLE 7 :

- une plaque avant frontale, en matériau flexible, **hauteur du chiffre 14 cm minimum** ; **épaisseur du trait 2 cm** ; chiffres visibles, pas d'effets de style pour la lecture.
- deux plaques latérales à l'aplomb de la roue arrière.

Les concurrents recevront leurs numéros 5 jours avant épreuve en fonction de l'ordre d'inscription. Les engagements seront clos dès que le nombre d'équipage sera atteint. Les numéros devront être normalisés.

ORIGINE	numéros noirs sur fond blanc
ORIGINE AMELIOREE	numéros blanc sur fond bleu
PROMOTION	numéros noirs sur fond jaune
PROTOTYPE	numéros blancs sur fond noir
SUPER PROTOTYPE	numéros blancs sur fond rouge
ELECTRIQUE	numéros blancs sur fond vert

ARTICLE 8 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser les engagements présentés sans avoir à en faire connaître la raison. Dans ce cas, l'équipage ou le coureur refusé sera informé par lettre recommandée, au plus tard 24 heures après la date de clôture de l'inscription (22 mai 2015). Si le nombre maximum d'équipages n'était pas atteint à cette date, les inscriptions pourraient être prises en compte jusqu'au jour de la course.

ARTICLE 9 : Si pour quelles que raisons que ce soient, la course ne pouvait avoir lieu, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables et les concurrents ne pourraient, de ce fait, réclamer aucune indemnité. Sauf en cas de force majeure, les organisateurs informeraient au plus tôt les concurrents et les autorités administratives dès que possible.

ARTICLE 10 :

DEPART DE LA COURSE : LE SAMEDI 3 JUIN 2017 à 17 H 00 précises.
FIN DE L'EPREUVE : DIMANCHE 4 JUIN 2017 à 17H 00 précises.

Le temps sera pris sur le premier de l'épreuve. Les autres concurrents devront achever le tour commencé, afin de départager au sprint, si nécessaire, deux concurrents à égalité de distance.

Aucune assistance mécanique ne pourra être apportée au pilote hors du stand, sous peine de disqualification en cas de récidive. Sauf autorisation du directeur de course.

En cas d'avaries mécaniques ou autres, le pilote devra rejoindre son stand dans le sens de la course, en empruntant la totalité du circuit, avec son équipement complet (casque sur la tête et attaché, gants mis).

La bombe de réparation, en cas de crevaison, sera tolérée (à condition qu'elle soit présentée au contrôle technique bien arrimée au cadre).

PENALITES APRES DEUX AVERTISSEMENTS pour les motifs suivants :

- 1- Entrée au stand non signalée
- 2- Position de conduite dangereuse
- 3- Défaut d'échappement
- 4- Fuite d'essence notamment par la prise d'air du réservoir
- 5- Transport par le pilote de bouteille en verre ou de bidon de carburant
- 6- Bras découverts

- 7- Non respect des signaux par drapeaux et notamment tous les défauts signalés par les commissaires et le directeur de course
- 8- Défaut d'éclairage la nuit
- 9- Défaut du gilet fluo la nuit

EXCLUSION IMMEDIATE :

- Changement de pilote par un pilote non repéré.
- Refus de démontage
- Poursuite de la course avec panne lumière

ARTICLE 11 : Signaux à respecter obligatoirement sous peine de pénalités et de disqualification :

- NATIONAL : départ
- ROUGE : arrêt immédiat
- VERT : voie libre
- JAUNE : danger (chute, piéton...) RALENTIR
- JAUNE avec des BANDES VERTICALES : ROUGES changement d adhérence
- BLEU : vous allez être doublé, laisser le passage
- NOIR avec un NUMERO COULEUR : arrêt de celui-ci
- BLANC : ambulance sur le circuit défense de dépasser
- BLANC et NOIR à DAMIER : fin de course, arrêt.

ARTICLE 12 : Toute réclamation devra être écrite, présentée par un **titulaire de licence**, remise au directeur de course accompagnée d'une caution de **90 €** qui lui sera remboursée si la réclamation est fondée. Aucune réclamation ne sera prise en considération passé un délai de 30 minutes après la proclamation des résultats.

ARTICLE 13 :

- ✓ 9 heures à 11 heures 30 : contrôles administratifs – sous le chapiteau
- ✓ 10 heures à 12 heures : contrôle équipements pilotes dans les stands
- ✓ **13 heures à 15 heures 30 : présentation des machines au contrôle technique. Chaque machine sera accompagnée des 3 pilotes et d'un mécanicien, le deuxième moteur.**
- ✓ Suite au contrôle technique, les machines seront mises en parc fermé et restituées juste quelques minutes avant les essais, pour aller sur la piste
- ✓ **15 heures 30 à 16 heures 30 : essais officiels chronométrés sur circuit fermé.**
- ✓ **16 h 45 : Mise en grille de départ**

ARTICLE 14 : TEMPS DE ROULAGE

Sera autorisé pendant toute la durée de l'épreuve un temps de roulage maximal de 1 h avec une tolérance de + 15 mn

ARTICLE 15 : La remise des récompenses se fera vers 18 heures, **devant la mairie**.

Les trois premiers de chaque catégories + les 3 premiers des proto airs recevront un trophée.

ARTICLE 16: DROIT A L'IMAGE

Autorise le Comité des Fêtes de Nouziers à utiliser des photographies ou films de chaque pilote (isolé ou en groupe) sur des publications de l'association, plaquettes ou affiches, informations par voie de presse locale ou nationale à des fins de promotions des activités ou autres. Sans aucune rémunération ou autre contrepartie.

REGLEMENT TECHNIQUE

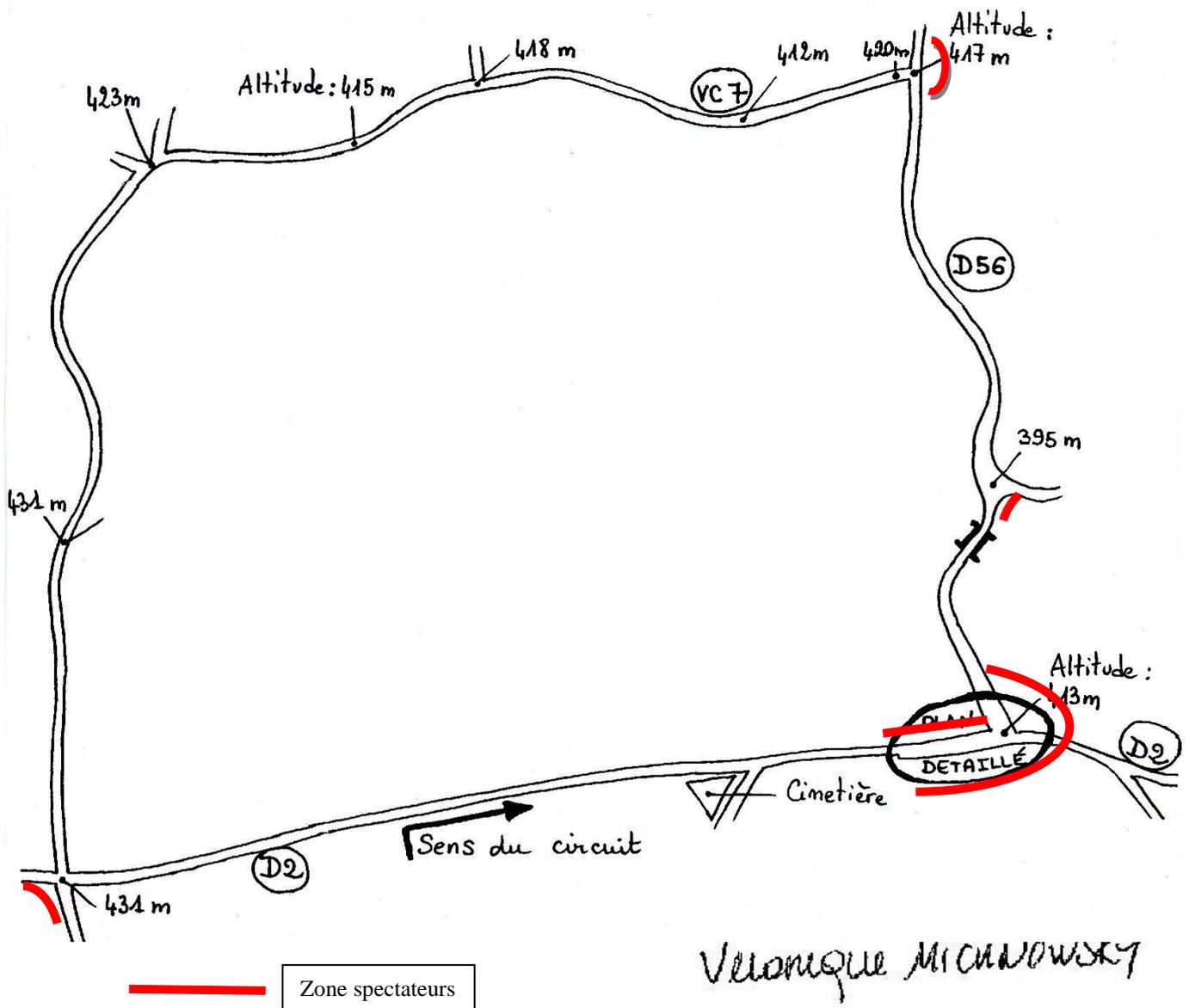
Des 24 h solex de Nouziers

Article 1 : Se référer au règlement national des 50 cc à galet 2017
(ci-joint ou téléchargeable dans son intégralité sur le site de l'ufolep)

Article 2 :

TOUTE MACHINE NON CONFORME A LA REGLEMENTATION GENERALE ET AUX FICHES TECHNIQUES OU JUGEE DANGEREUSE SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSEE.

PLAN DU CIRCUIT



UFOLEP 23
3 Place Varillas
23000 GUERET
Tél. 06 44 30 07 96 - 06 12 69 05 11
ufolep23@wanadoo.fr 6

